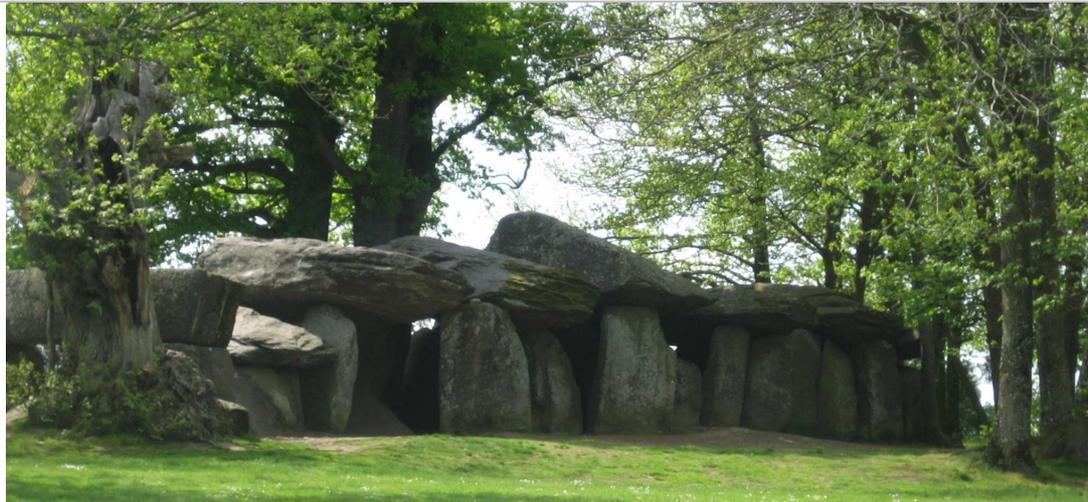


# → COMMUNE D'ESSE

## PLAN LOCAL D'URBANISME

3



### Plans de zonage

→ Dossier d'arrêt du projet  
PLU au titre de la Loi SRU

| PLU  | Prescrit      | Projet arrêté   | Approbation |
|--|---------------|-----------------|-------------|
| Plan d'Occupation des Sols approuvé le 27 décembre 2001, modifié le 23 janvier 2006 et révisé partiellement le 26 octobre 2009 |               |                 |             |
| Révision   | 27 avril 2009 | 27 février 2012 |             |



Echelle : 1/5000

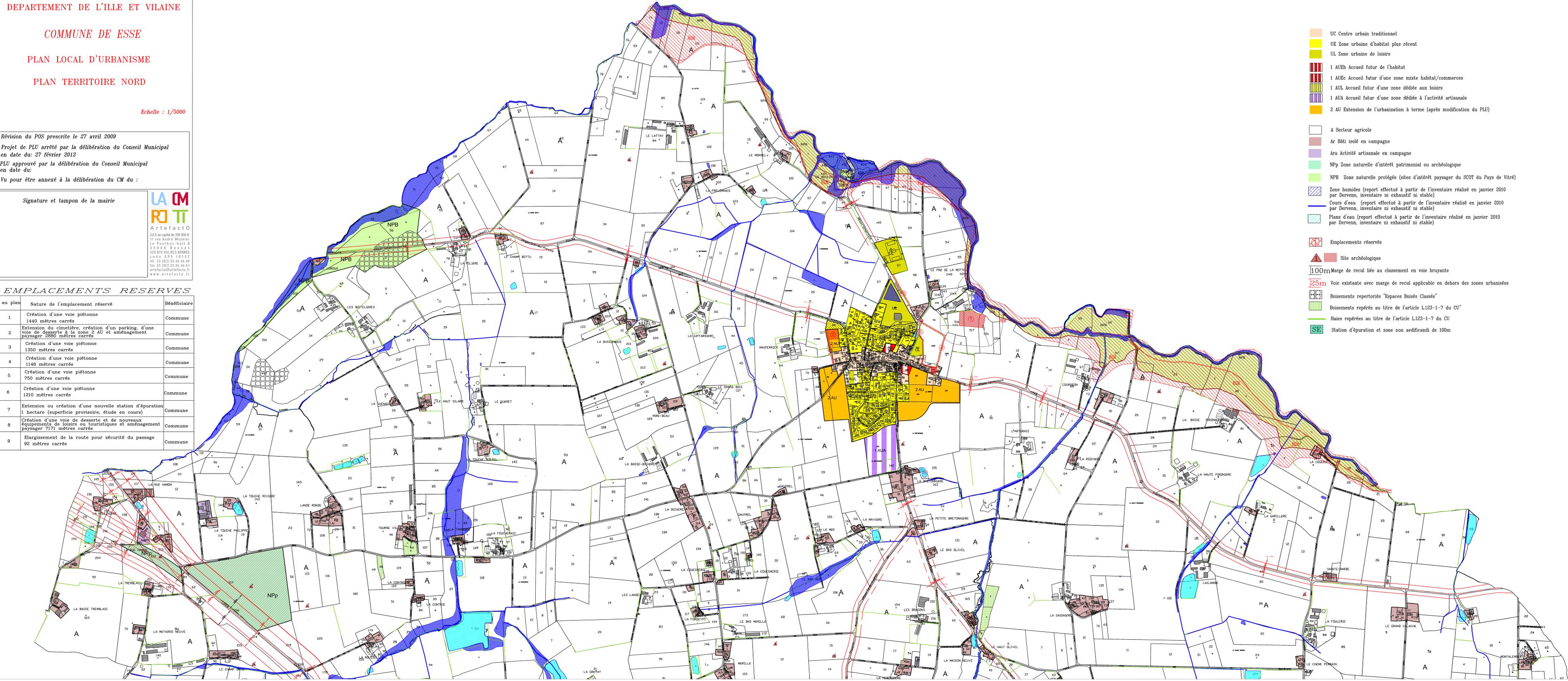
Révision du POS prescrite le 27 avril 2009  
 Projet de PLU arrêté par la délibération du Conseil Municipal en date du: 27 février 2012  
 PLU approuvé par la délibération du Conseil Municipal en date du:  
 Vu pour être annexé à la délibération du CM du :

Signature et tampon de la mairie



EMPLACEMENTS RESERVES

| n° au plan | Nature de l'emplacement réservé  | Bénéficiaire |
|------------|--|--------------|
| 1          | Création d'une voie piétonne<br>1440 mètres carrés   | Commune      |
| 2          | Extension du cimetière, création d'un parking, d'une voie de desserte à la zone 2 AU et aménagement paysager 2600 mètres carrés  | Commune      |
| 3          | Création d'une voie piétonne<br>1350 mètres carrés   | Commune      |
| 4          | Création d'une voie piétonne<br>1146 mètres carrés   | Commune      |
| 5          | Création d'une voie piétonne<br>750 mètres carrés  | Commune      |
| 6          | Création d'une voie piétonne<br>1210 mètres carrés   | Commune      |
| 7          | Extension ou création d'une nouvelle station d'épuration 1 hectare (superficie provisoire, étude en cours)                       | Commune      |
| 8          | Création d'une voie de desserte et de nouveaux équipements de loisirs ou touristiques et aménagement paysager 7171 mètres carrés | Commune      |
| 9          | Elargissement de la route pour sécurité du passage<br>92 mètres carrés   | Commune      |



- UC Centre urbain traditionnel
- UE Zone urbaine d'habitat plus récent
- UL Zone urbaine de loisirs
- 1 AUh Accueil futur de l'habitat
- 1 AUec Accueil futur d'une zone mixte habitat/commerces
- 1 AUL Accueil futur d'une zone dédiée aux loisirs
- 1 AUA Accueil futur d'une zone dédiée à l'activité artisanale
- 2 AU Extension de l'urbanisation à terme (après modification du PLU)
- A Secteur agricole
- Ar Bâti isolé en campagne
- Ara Activité artisanale en campagne
- NPp Zone naturelle d'intérêt patrimonial ou archéologique
- NPB Zone naturelle protégée (sites d'intérêt paysager du SCOT du Pays de Vitré)
- Zone humides (report effectué à partir de l'inventaire réalisé en janvier 2010 par Dervenn, inventaire ni exhaustif ni stable)
- Cours d'eau (report effectué à partir de l'inventaire réalisé en janvier 2010 par Dervenn, inventaire ni exhaustif ni stable)
- Plans d'eau (report effectué à partir de l'inventaire réalisé en janvier 2010 par Dervenn, inventaire ni exhaustif ni stable)
- Emplacements réservés
- Site archéologique
- 100m Marge de recul liée au classement en voie bruyante
- 25m Voie existante avec marge de recul applicable en dehors des zones urbanisées
- Boisements répertoriés "Espaces Boisés Classés"
- Boisements repérés au titre de l'article L123-1-7 du CU
- Haies repérées au titre de l'article L123-1-7 du CU
- SE Station d'épuration et zone non aedificandi de 100m

DEPARTEMENT DE L'ILLE ET VILAINE  
**COMMUNE DE ESSE**  
 PLAN LOCAL D'URBANISME  
 PLAN TERRITOIRE SUD

Echelle : 1/5000

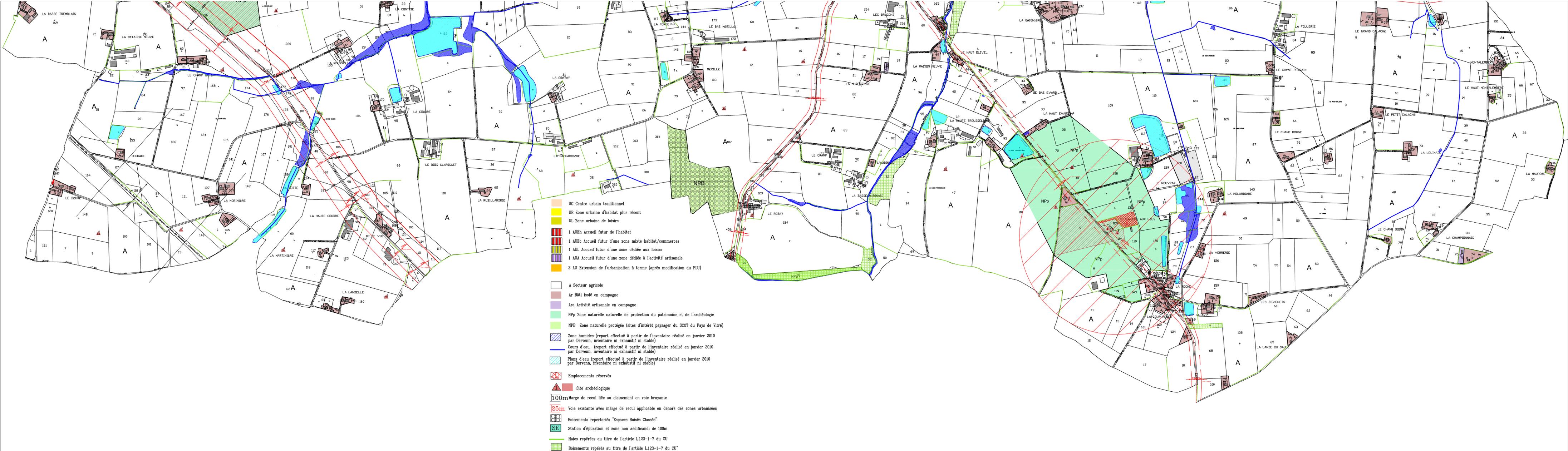
Révision du POS prescrite le 27 avril 2009  
 Projet de PLU arrêté par la délibération du Conseil Municipal en date du 27 février 2012  
 PLU approuvé par la délibération du Conseil Municipal en date du :  
 Vu pour être annexé à la délibération du CM du :

Signature et tampon de la mairie

Artefacto  
 SAS au capital de 500 000 €  
 11 rue André Mévelier  
 Le Pontbus - hall B  
 35000 Rennes  
 429 876 816 RCS RENNES  
 code APE 8115 Z  
 tél. 33 (0)2 23 46 46 60  
 fax 33 (0)2 23 46 46 61  
 artefacto@artefacto.fr  
 www.artefacto.fr

**EMPLACEMENTS RESERVES**

| n° au plan | Nature de l'emplacement réservé  | Bénéficiaire |
|------------|--|--------------|
| 1          | Création d'une voie piétonne<br>1440 mètres carrés   | Commune      |
| 2          | Extension du cimetière, création d'un parking, d'une voie de desserte à la zone 2 AU et aménagement paysager 2080 mètres carrés  | Commune      |
| 3          | Création d'une voie piétonne<br>1350 mètres carrés   | Commune      |
| 4          | Création d'une voie piétonne<br>1146 mètres carrés   | Commune      |
| 5          | Création d'une voie piétonne<br>750 mètres carrés  | Commune      |
| 6          | Création d'une voie piétonne<br>1210 mètres carrés   | Commune      |
| 7          | Extension ou création d'une nouvelle station d'épuration<br>1 hectare (superficie provisoire, étude en cours)                    | Commune      |
| 8          | Création d'une voie de desserte et de nouveaux équipements de loisirs ou touristiques et aménagement paysager 7171 mètres carrés | Commune      |
| 9          | Elargissement de la route pour sécurité du passage<br>92 mètres carrés   | Commune      |



- UC Centre urbain traditionnel
- UE Zone urbaine d'habitat plus récent
- UL Zone urbaine de loisirs
- 1 AUEh Accueil futur de l'habitat
- 1 AUEc Accueil futur d'une zone mixte habitat/commerces
- 1 AUL Accueil futur d'une zone dédiée aux loisirs
- 1 AUA Accueil futur d'une zone dédiée à l'activité artisanale
- 2 AU Extension de l'urbanisation à terme (après modification du PLU)
- A Secteur agricole
- Ar Bâti isolé en campagne
- Ara Activité artisanale en campagne
- NPp Zone naturelle naturelle de protection du patrimoine et de l'archéologie
- NPB Zone naturelle protégée (sites d'intérêt paysager du SCOT du Pays de Vitré)
- Zone humides (report effectué à partir de l'inventaire réalisé en janvier 2010 par Dervenn, inventaire ni exhaustif ni stable)
- Cours d'eau (report effectué à partir de l'inventaire réalisé en janvier 2010 par Dervenn, inventaire ni exhaustif ni stable)
- Plans d'eau (report effectué à partir de l'inventaire réalisé en janvier 2010 par Dervenn, inventaire ni exhaustif ni stable)
- Emplacements réservés
- Site archéologique
- 100m Marge de recul liée au classement en voie bruyante
- 25m Voie existante avec marge de recul applicable en dehors des zones urbanisées
- Boisements repertoriés "Espaces Boisés Classés"
- SE Station d'épuration et zone non aedificandi de 100m
- Haies repérées au titre de l'article L.123-1-7 du CU
- Boisements repérés au titre de l'article L.123-1-7 du CU

Echelle : 1/2000

Révision du POS prescrite le 27 avril 2009

Projet de PLU arrêté par la délibération du Conseil Municipal en date du: 27 février 2012

PLU approuvé par la délibération du Conseil Municipal en date du:

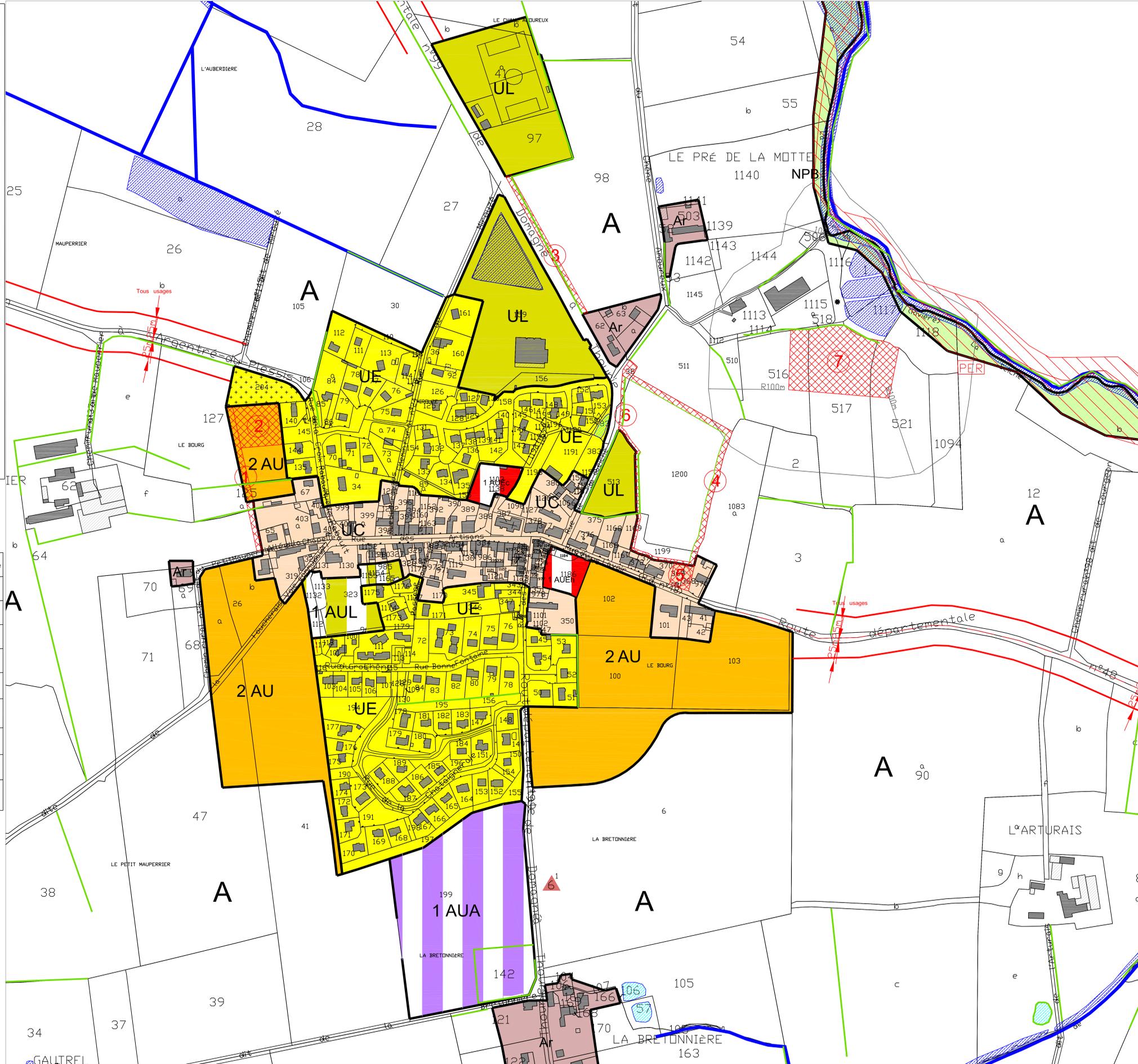
Vu pour être annexé à la délibération du CM du :

Signature et tampon de la mairie



EMPLACEMENTS RESERVES

| n° au plan | Nature de l'emplacement réservé  | Bénéficiaire |
|------------|--|--------------|
| 1          | Création d'une voie piétonne 1440 mètres carrés  | Commune      |
| 2          | Extension du cimetière, création d'un parking, d'une voie de desserte à la zone 2 AU et aménagement paysager 2880 mètres carrés  | Commune      |
| 3          | Création d'une voie piétonne 1350 mètres carrés  | Commune      |
| 4          | Création d'une voie piétonne 1146 mètres carrés  | Commune      |
| 5          | Création d'une voie piétonne 750 mètres carrés   | Commune      |
| 6          | Création d'une voie piétonne 1210 mètres carrés  | Commune      |
| 7          | Extension ou création d'une nouvelle station d'épuration 1 hectare (superficie provisoire, étude en cours)                       | Commune      |
| 8          | Création d'une voie de desserte et de nouveaux équipements de loisirs ou touristiques et aménagement paysager 7171 mètres carrés | Commune      |
| 9          | Élargissement de la route pour sécurité du passage 92 mètres carrés  | Commune      |



- UC Centre urbain traditionnel
- UE Zone urbaine d'habitat plus récent
- UL Zone urbaine de loisirs
- 1 AUEh Accueil futur de l'habitat
- 1 AUEc Accueil futur d'une zone mixte habitat/commerces
- 1 AUL Accueil futur d'une zone dédiée aux loisirs
- 1 AUA Accueil futur d'une zone dédiée à l'activité artisanale
- 2 AU Extension de l'urbanisation à terme (après modification du PLU)
- A Secteur agricole
- Ar Bâti isolé en campagne
- Ara Activité artisanale en campagne
- NPp Zone naturelle d'intérêt patrimonial ou archéologique
- NPB Zone naturelle protégée (sites d'intérêt paysager du SCOT du Pays de Vitré)
- Zone humides (report effectué à partir de l'inventaire réalisé en janvier 2010 par Dervenn, inventaire ni exhaustif ni stable)
- Cours d'eau (report effectué à partir de l'inventaire réalisé en janvier 2010 par Dervenn, inventaire ni exhaustif ni stable)
- Plans d'eau (report effectué à partir de l'inventaire réalisé en janvier 2010 par Dervenn, inventaire ni exhaustif ni stable)
- Emplacements réservés
- Site archéologique
- 100m Marge de recul liée au classement en voie bruyante
- 25m Voie existante avec marge de recul applicable en dehors des zones urbanisées
- Boisements repertoriés "Espaces Boisés Classés"
- Boisements repérés au titre de l'article L.123-1-7 du CU
- Haies repérées au titre de l'article L.123-1-7 du CU
- SE Station d'épuration et zone non aedificandi de 100m